

Service des Sports

FB/CG/CL N°

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU, l'article L 2212-1 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, que la Ville organise le  
week end du 02 et 03 décembre 2023 de 7h  
à 20 h 00, l'événement « Game Arena » Le  
site sportif ci-dessous mentionné sera fermé.

**A R R E T E**

ARTICLE 1

Le site sportif ci-dessous, sera fermé le samedi et dimanche 2 et 3 décembre 2023 de  
7h00 à 20h00 :

- Gymnase des Petits Marais

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services, le Service des Sports et les Services  
Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication et de  
l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux.

Fait à Villeparisis, le 29 novembre 2023



Cyrille GUILBERT  
Adjoint au Maire  
Chargée des sports  
et des manifestations sportives